

MAIRIE DE  
BESANÇON



Arrêté du Maire de la Ville de  
Besançon

Publié le : 08/03/2024

VOI.24.00.A00513

OBJET : Arrêté temporaire de circulation  
RUE DE VESOUL

La Maire de la Ville de Besançon,  
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6  
Vu le Code de la route  
Vu l'arrêté municipal DAG.20.00.A113 du 21 septembre 2020 qui donne délégation à M. Cédric VOIRIN  
Vu la demande du DEPARTEMENT EAU ET ASSAINISSEMENT  
Considérant que des travaux de pose de vanne de coupure de réseau d'eau en lien avec la cavité découverte rue de Vesoul rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 08/03/2024 au 15/04/2024 RUE DE VESOUL

**ARRÊTE**

**Article 1 :** À compter du 08/03/2024 et jusqu'au 15/04/2024, un fort empiètement est instauré, RUE DE VESOUL dans sa partie comprise entre la RUE JEAN DE VIENNE et la RUE DU CHAILLOT du côté des numéros impairs.

Les piétons seront dirigés sur le trottoir d'en face par la mise en place d'une signalisation réglementaire au niveau des passages protégés existants de part et d'autre de l'intervention.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le Service Etudes et Travaux - secteur opérationnel.

**Article 3 - Voies de recours :**

Tout recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal Administratif de Besançon dans les deux mois suivant la publicité de l'arrêté.

**Article 4 :** M. le Directeur Général des Services de la Ville de Besançon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au registre des arrêtés sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Besançon, le 07 MARS 2024

Pour la Maire,  
Par délégation,

  
Cédric VOIRIN  
Le Chef du Service Exploitation du Domaine Public

